



Municipalité de Chute-Saint-Philippe

560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 328-2026

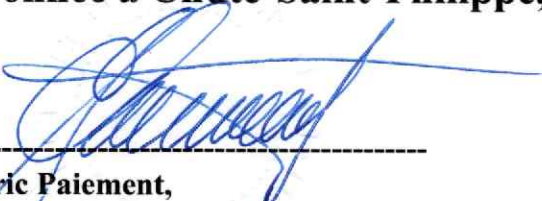
AVIS est donné que lors de la séance du conseil municipal de Chute-Saint-Philippe tenue le 9 mars 2026, le règlement suivant a été adopté par la résolution 1-2026 :

- *Règlement numéro 328-2026 édictant code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux de Chute-Saint-Philippe, abrogeant le règlement 307-2022.*

Ce règlement entre en vigueur, tel que stipulé par la loi, soit par la publication de cet avis public.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Chute-Saint-Philippe situé au 560, chemin des Voyageurs, aux heures normales d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

Donnée à Chute-Saint-Philippe, ce 11 mars 2026.



Éric Paiement,
Directeur général et greffier trésorier